

Compte rendu de la séance du 22 mai 2024

Président de la séance : Claudine VIVAREZ

Présents : Claudine VIVAREZ, Maxime ASFAUX, Hervé LANDES, Françoise BARDET, Damien CROS, Isabelle LAMPLE, Christiane JANICOT, Ophélie DENJEAN, Frédéric COULON

Représentés : Thierry MARTIGNAC représenté par Hervé LANDES

Absents et excusés : Amandine TILLET

Secrétaire de la séance : Isabelle LAMPLE

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance du 10-04-2024.
- **Délibération:**
 - Adhésion au service médecine préventive du Centre de Gestion du Lot.
- **Débat sur le PLUi-H**
- **Informations:**
 - Transports scolaires,
 - Tour de France et animations (dont SACEM),
 - Ventes de biens communaux et servitudes,
 - Voirie 2024,
 - Ciné Belle étoile,
 - Travaux en attente,
 - Nouveaux locataires,
 - Arrêt réseau cuivre.
- **Questions diverses**
- Approbation du compte rendu de la séance du 10-04-2024 : à l'unanimité

Délibérations du conseil :

- **Adhésion au service santé-prévention du Centre de Gestion du Lot**

La Maire expose à l'assemblée délibérante que le conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Lot a décidé, par une délibération en date du 16 novembre 2023, de créer un service santé-prévention.

La Maire présente la convention correspondante, qui a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du service et les obligations auxquelles chacune des parties s'engage.

Délibération adoptée à l'unanimité

Informations

- **Débat sur le PLUi-H**

Le conseil municipal, après présentation des éléments constitutifs du PLUi-H déclare être en accord avec les axes déclinés dans le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) ainsi qu'avec le programme d'orientations et d'actions (POA).

Il regrette que les spécificités des zones rurales ne soient pas mieux prises en compte.

La règle de la densification favorise le renforcement des hameaux les plus peuplés (pourquoi pas) mais au détriment de plus petits hameaux qui, de ce fait, ne disposent pas de possibilités de constructions nouvelles. Même avec le potentiel de changement de destinations des granges, le risque est la perspective d'une désertification du territoire.

Le conseil est en attente de la prise en compte de ses remarques concernant le règlement graphique de sa zone.

- **Transport scolaire des élèves scolarisés en maternelle et primaire**

A compter de septembre 2024 un accompagnateur sera présent dans le bus qui fait la ligne « Latouille-Lentillac / Frayssinhes / Saint-Céré » anticipant, pour la sécurité des enfants, l'obligation réglementaire d'un accompagnateur adulte dans les bus de plus de 9 places accueillant plus de 4 enfants de maternelle.

Le coût sera réparti sur l'ensemble des communes concernées.

- **Organisation du Tour de France**

Les directives concernant la protection des cyclistes et des spectateurs ont été données aux communes par la Préfecture. L'atlas barrière engage la commune à sécuriser 5 points (en complément des mesures prises par la gendarmerie et les organisateurs).

Une information (écrite et par mail) sera donnée par la commune à chaque habitant (horaires, mesures de sécurité...).

Concernant l'animation musicale prévue le soir nous sommes toujours en négociation avec la SACEM pour pouvoir bénéficier du forfait « Communes de moins de 5000 habitants » négocié avec l'AMF (Association des Maires de France).

- **Ventes de biens communaux et démarches pour servitude de vue**

Le 3 mai les actes de vente de 2 chemins communaux (n'ayant plus d'usage public car insérés dans une même propriété ont été signés (ils avaient fait l'objet d'une enquête publique en 2022).

Un acte de servitude de vue sera établi entre la commune et M. Martignac pour permettre la construction de l'extension de la future mairie qui est prévue en limite de parcelle appartenant à M. Martignac.

- **Point voirie**

Deux voiries seront refaites dans le courant du mois de juin : Route de Laborie (à partir de la route du Mas Vieil jusqu'à la route de Lavalade) et l'allée des écoliers. Dès ce mois l'entreprise TPJ procèdera à la réfection des caniveaux.

Avec les intempéries répétées, la voirie, d'une manière générale, fait l'objet de dégradations qui seront gérées par le point à temps.

- **Ciné « Belle étoile »**

La séance de cinéma en plein air cofinancée par la commune et Cauvaldor est prévue le 23 juillet avec la projection du film « Tempête ». Elle sera précédée par un pique-nique partagé, la commune offrant un pot convivial.

- **Antenne relais**

Le permis de construire vient d'être déposé. Les travaux d'installation sont prévus pour septembre 2024.

- **Fermeture du réseau cuivre**

Madame la Maire rappelle que la commune fait partie du lot 3 pour la suppression du cuivre.

La fin de la commercialisation est prévue début 2026, l'enlèvement physique des lignes se feront début 2027.

Les opérateurs proposeront des abonnements « offre à caractère social » aux personnes n'étant pas encore connectées à la fibre sous conditions de ressources.

- **Elections européennes**

Elles auront lieu le dimanche 9 juin.

A ce jour 37 listes sont en lice, ce qui nécessitera l'ajout d'autres panneaux d'affichage (ce avant le lundi 27 mai).

- **Changements de locataires**

Les logements de la mairie et du premier niveau du presbytère seront vacants, respectivement, fin août et fin juillet. Deux candidatures ont été retenues.

- **Animations de l'été**

- La « guinguette » sur la place de la Mairie sera ouverte les jeudi 11, de 9h à 22h, le 25 juillet et 8 août en soirée (animation musicale, petite restauration, buvette...)
- Le repas de la commune est prévu le dimanche 25 août (à midi).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20

La secrétaire,
Isabelle LAMPLE



La Maire,
Claudine VIVAREZ

